

Bilan de compétences

Financeur(s) :

- OPCO - Opérateurs de compétences
- Employeurs

Public(s) :

- Demandeur d'emploi
 - Fonctionnaire
 - Non salarié: bénévole, en recherche d'emploi, retraité
 - Salarié: CDD, CDI, contrat aidé, intérim, apprenti
-

Objectifs

Analyser les compétences professionnelles et personnelles et de définir un projet professionnel et éventuellement de formation.

Le financement du bilan de compétences passe notamment par le [compte personnel de formation \(CPE\)](#).

Contenu

Le bilan se déroule en trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire permettant

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation qui permet de construire son projet professionnel, d'en vérifier la pertinence, et/ou d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, qui permet de

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,

- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Les modalités de financement et la démarche varie selon que :

- le bilan est à l'initiative de l'individu ou de l'employeur pour les personnes salariées ;
 - le CPF est mobilisé ou non.
-

Public

- Salarié du secteur privé
 - Agent du secteur public
 - Demandeur d'emploi
-

Plus d'information

Retrouvez toute l'information détaillée sur [la fiche dédiée](#) de service-public.fr.

Où s'adresser ?

Vous pouvez vous renseigner directement sur le site :

- www.moncompteformation.gouv.fr

Pour avoir plus de renseignement sur le dispositif, adressez-vous à un lieu d'accueil parmi les réseaux suivants :

- [Pôle emploi](#)